

LETTRE D'INFORMATION N°2

JUIN 2022

PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF À L'ÉTUDE NANCRAY (25)

LE PROJET EN BREF

3



ÉOLIENNES SITUÉES À PLUS D'1KM
DES HABITATIONS LES PLUS PROCHES

80%



DES HABITANTS DU 1^{ER} PLATEAU
ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ VERTE
ET LOCALE

UN PROJET PARTICIPATIF DONT

40%

POURRAIT APPARTENIR
AU TERRITOIRE



DES REVENUS PÉRENNES
POUR LA COMMUNE DE NANCRAY

LE MOT DU MAIRE

Depuis que nous avons débuté notre réflexion sur ce projet éolien, le contexte a considérablement évolué. La nécessité de lutter contre le réchauffement climatique est largement renforcée par les phénomènes de chaleur et de sécheresse, notamment ceux de ces derniers mois. La guerre en Ukraine met en évidence la nécessité d'accélérer notre indépendance énergétique. Le parc nucléaire français est vieillissant, le manque de débit dans les cours d'eau pour refroidir les réacteurs et les opérations de maintenances longues et compliquées créent une baisse considérable de la capacité de production d'électricité en France. Pour conséquence, nous sommes réduits à acheter de l'électricité chère et carbonée à nos voisins, cela même l'été depuis cette année.

Notre monde change, nous sommes en

train de vivre une révolution et nous allons devoir nous adapter. Cela ne se fera pas sans quelques concessions dans notre mode de vie et dans notre environnement. La question est de trouver le bon équilibre.

Le projet que nous portons est cohérent et bien dimensionné. Il permet intelligemment de trouver une solution à notre situation financière et s'inscrit parfaitement dans l'esprit de résolution des problèmes précédemment évoqués. Ce projet de territoire, s'il aboutit, permettra d'alimenter 80% du Plateau en électricité décarbonnée. Grâce à son montage participatif, il permettra une gouvernance et des retombées financières locales.

Il est temps de dépasser les préjugés, il est temps d'agir. Nous devons tous aller dans le sens de l'intérêt général et ensemble préserver l'avenir.

Vincent FIÉTIER, Maire de Nancray

LANCEMENT DU SITE INTERNET DU PROJET

Pour permettre à l'ensemble du territoire de suivre l'avancée du projet éolien, un site internet dédié est désormais en ligne.

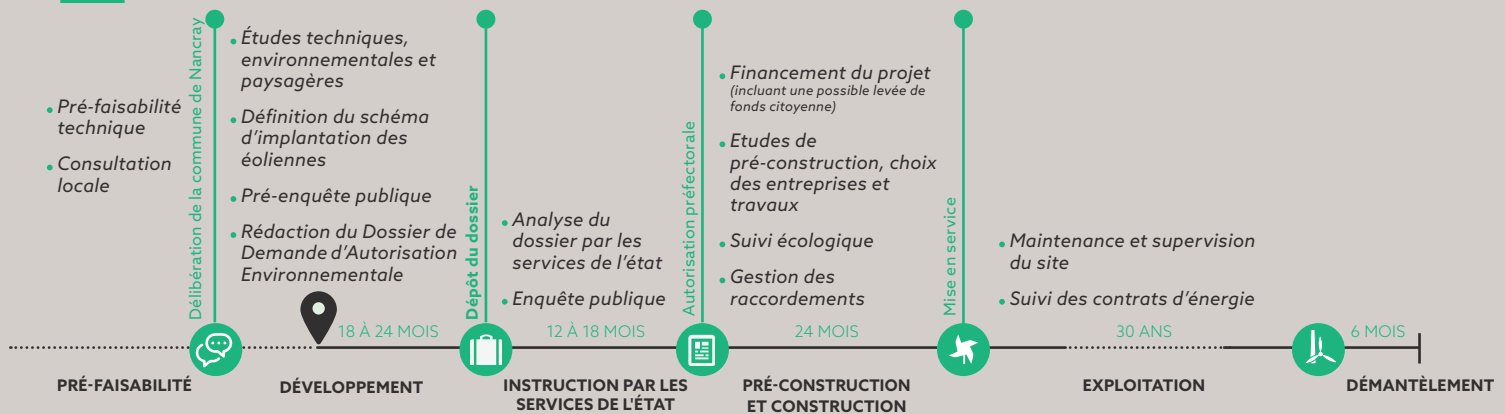
Il détaille la place de ce projet dans la transition énergétique du territoire, l'ensemble des étapes et études de développement, les actions de communication et concertation mises en œuvre, l'opportunité financière pour la commune de Nancray et plus largement pour les acteurs du territoire grâce à son développement participatif, etc.

Ce site sera régulièrement mis à jour et un formulaire de contact permet aux visiteurs de poser leurs questions. Elles seront relayées aux élus de Nancray et à l'équipe d'Opale.



parc-eolien-nancray.fr

LE CALENDRIER DU PROJET



LES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

*La zone d'études du projet éolien de Nancray est définie en rouge sur la carte ci-contre.

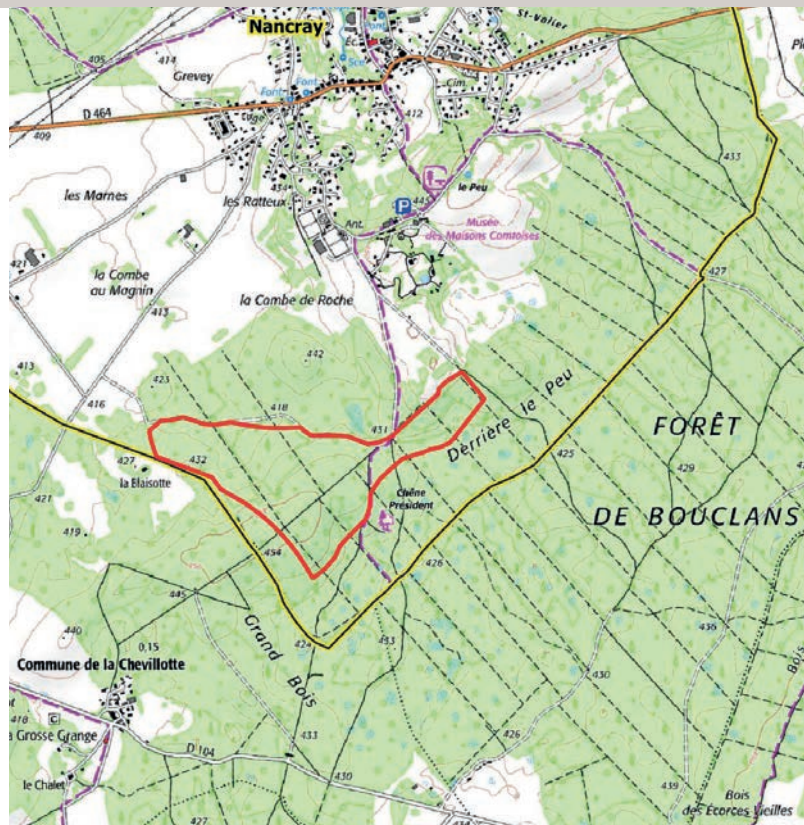
L'installation d'un parc éolien nécessite la réalisation de nombreuses études de terrain, réglementaires, indispensables au développement du projet et complétées si besoin à la demande des services de l'Etat.

Elles permettent d'avoir une connaissance précise de la zone d'études* et plus largement du territoire, sur des aspects environnementaux, paysagers et techniques. L'analyse des résultats de ces études et leur corrélation permet d'affiner le schéma d'implantation des éoliennes.

L'ensemble de ces études, réalisées sur le terrain par des experts indépendants, sont compilées dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) d'environ 1 500 pages, déposé en Préfecture.

L'instruction du dossier par les services de l'Etat dure 12 à 18 mois. Une enquête publique est organisée pendant cette période et l'intégralité des dossiers, et donc le détail de toutes les études, sont alors mis à disposition du public.

À l'issue de cette période d'instruction, le Préfet décide de l'autorisation ou du refus de construire le projet éolien proposé.



D'une hauteur de 130 m, le mât ne nécessite aucune fondation bétonnée: posé sur le sol, il est tenu par des haubans, eux-mêmes ancrés dans le sol par de larges plaques métalliques enterrées à plus d'1 m de profondeur.

LA POSE DU MÂT DE MESURE

Pour définir précisément la vitesse et les directions de vent, l'installation d'un mât de mesure anémométrique est nécessaire. L'analyse de ces mesures permet de connaître exactement les vitesses et directions du vent sur le site et guide dans le choix des emplacements des éoliennes.

Dans le cadre d'un projet éolien en forêt, le mât est équipé de capteurs ultrasons, installés à différentes hauteurs, qui enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

Sur Nancray, un mât de mesure du vent, d'une hauteur de 130 mètres a été installé courant avril. Il se situe sur une parcelle forestière, choisie en concertation avec les élus de Nancray et l'ONF – sur laquelle de nombreux arbres avaient déjà dû être abattus en raison des parasites ou du stress hydrique.

Il restera en place le temps du développement du projet éolien.

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les études environnementales sont actuellement menées sur le terrain par le cabinet ENVOL Environnement.

Réparties sur une année, plus de cinquante sorties sur le site sont d'ores et déjà prévues et permettront ainsi d'étudier précisément la présence et le comportement de l'ensemble des espèces (avifaune, mammifères, chiroptères, amphibiens, flore...) et de leurs habitats.



AÉRONAUTIQUE

L'installation d'un parc éolien nécessite, entre autres, une validation de l'aviation civile.

En raison de la proximité de la zone de projet avec l'aérodrome de la Vèze, un bureau d'études spécialisé, CGX Aéro, a été missionné pour procéder à une analyse exhaustive de l'ensemble des procédures de vol de l'aérodrome et de leur compatibilité avec le projet éolien.

Finalisée en mars 2022, elle a démontré que l'implantation de 3 éoliennes sur la zone d'études n'impactait aucune des procédures actuellement en vigueur.

UN PROJET PARTICIPATIF, DE TERRITOIRE

UNE GOUVERNANCE LOCALE

Comme il était convenu entre les élus de Nancray et Opale depuis les premières réflexions, ce projet éolien est conçu dans une logique d'information, de concertation et d'association avec les acteurs du territoire.

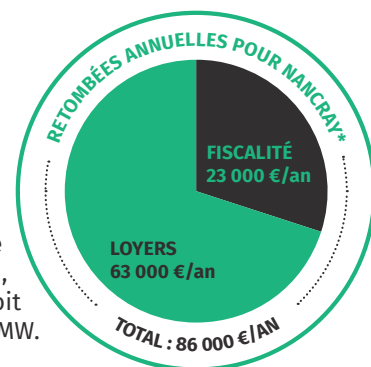
Un comité de pilotage a été mis en place dès janvier 2022, permettant aux élus de Nancray et à l'ONF de suivre régulièrement l'avancée du projet. Cette instance de décision sera également sollicitée pour orienter, puis valider l'implantation des éoliennes.

Des réunions d'information des communes périphériques à Nancray se sont tenues sur le premier semestre 2022. La mise en place d'un Comité de suivi, regroupant les communes qui le souhaitent est en discussion.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PARTAGÉES

La commune de Nancray, en tant que propriétaire foncier bénéficiera d'un loyer annuel pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien, fixé à 5 000€/MW autorisé, soit 63 000€/an pour un parc de 12,6 MW.

Les collectivités (communes, communauté de communes, département, région) sur lesquelles sont implantés des éoliennes touchent de la fiscalité via diverses taxes (IFER, TFB, CVAE, CFE). La commune de Nancray percevra la TFB, la CFE et 20 % du montant de l'IFER. Plusieurs options permettront d'associer financièrement les communes périphériques qui le souhaitent aux retombées du parc éolien ; par exemple en leur faisant bénéficier du budget associé aux mesures d'accompagnement ; débloqué par l'exploitant du parc lors de la construction, ou encore dans le cadre d'une redistribution de l'IFER qui pourrait être entreprise par Grand Besançon Métropole.



*pour un projet de 3 éoliennes de 4,2MW

40% DU PROJET POURRAIT APPARTENIR AU TERRITOIRE

Pour aller plus loin dans l'ancrage local du projet, Opale propose à la commune de Nancray de bénéficier d'un développement participatif, comme l'a rendu possible la loi de Transition Énergétique pour une Croissance verte, de 2015. La commune pourra ainsi devenir co-proprétaire du projet en acquérant 20% des parts de celui-ci, pour un risque financier limité à 2 000€.

Les communes limitrophes qui le souhaitent pourraient également prendre part dans la société de projet. Ces modalités seront étudiées à l'automne 2022.

Dès l'autorisation du projet, la commune de Nancray et les communes limitrophes participantes



pourront alors décider de vendre tout ou partie de leurs actions à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, autres collectivités, etc.

Une fois le parc construit, les acteurs locaux, actionnaires du projet bénéficieront des retombées liées à la vente d'électricité produite et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

Pendant les prochains mois, plusieurs réunions de travail seront proposées pour permettre aux élus d'étudier en détails le principe et les modalités pour devenir co-proprétaire du projet éolien.

QUESTIONS-RÉPONSES SUR L'ÉOLIEN

EST-CE QU'IL Y A ASSEZ DE VENT DANS NOS RÉGIONS ?

Chaque site présente des caractéristiques de vent différentes. L'installation d'un mât de mesure de vents permet de mesurer leurs forces, leurs vitesses et leurs directions ; et d'analyser ces variations à l'échelle d'une journée, d'une saison, puis d'une à plusieurs années. Ces mesures précises permettent de choisir l'emplacement optimal pour chaque éolienne et d'évaluer correctement la production d'électricité afin d'estimer la rentabilité d'un projet.

LES ÉOLIENNES SONT-ELLES RECYCLABLES ?

Elles sont recyclables à 90%, et la réglementation impose qu'elles le soient à 95% en 2024. Les constructeurs travaillent sur des éoliennes 100% recyclables. Deux modèles sont déjà disponibles.

EST-IL VRAI QUE LES ÉOLIENNES NE TOURNENT QUE 25% DU TEMPS ?

Elles tournent plus de 80% du temps, mais à différentes vitesses. En 1 an, une éolienne aura produit autant que si elle avait tourné 25% du temps à vitesse maximale.

EN FIN DE VIE, QUI AURA LA CHARGE DU DÉMANTÈLEMENT ?

Peu de parcs éoliens français sont arrivés au bout de leur cycle d'exploitation mais la question de leur démantèlement est largement anticipée et encadrée réglementairement. En France, la loi oblige l'exploitant à démanteler intégralement le parc éolien et à remettre le site dans son état initial. Pour couvrir les frais de démantèlement, l'exploitant constitue les garanties financières nécessaires à ces opérations, avant même la mise en service du parc éolien.

CERTAINS DISENT QUE LA FONDATION RESTE DANS LE SOL, ET QUE LES PALES SONT ENFOUIES...

La fondation est intégralement enlevée et recyclée. Les pales sont revalorisées énergétiquement, comme vos poubelles noires ! Les déchets ménagers générés en France en 1 an équivalent à 2,3 millions de pales d'éoliennes... soit 260 fois plus que l'ensemble du parc éolien actuel !

L'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EST-ELLE PLUS CHÈRE ?

L'énergie éolienne est devenue compétitive : depuis 2010 les coûts de production du mégawattheure ont baissé de 40% et s'établissent aujourd'hui autour de 60 €/MWh. C'est 3 fois moins que les prix de marché actuels.

LE BRUIT DES ÉOLIENNES PEUT-IL ÊTRE GÊNANT POUR LE VOISINAGE ?

Ça pu l'être, à l'époque des premiers parcs, ça ne l'est plus aujourd'hui, grâce à l'évolution de la technologie. De plus, en France, la loi encadre les émergences sonores des éoliennes pour garantir qu'un nouveau parc éolien ne soit pas dérangeant pour le voisinage. Depuis janvier 2022, la loi a encore évolué pour obliger une vérification du respect des niveaux réglementaires d'émergence sonore une fois le parc éolien construit.

NOS MAISONS SUBIRONT-ELLE UNE DÉVALUATION IMMOBILIÈRE ?

Ce phénomène peut exister, dans des territoires sur lesquels les parcs éoliens encerclent complètement les villages par exemple. Aujourd'hui l'inverse est constaté : les retombées économiques pour les collectivités rendent le territoire plus attractif. Une étude ADEME de juin 2022 confirme cette tendance.

CERTAINS DISENT QUE LES ÉOLIENNES NE SONT PAS ÉCOLOGIQUES...

Certes, la fabrication, le transport, la construction et le démantèlement des éoliennes émettent du CO₂. Mais le but des énergies renouvelables est bien de remplacer les énergies fossiles (pétrole, charbon...) très émettrices de CO₂. Le retour sur impact d'un parc éolien est de 12 mois seulement, alors qu'il produira de l'énergie décarbonée pendant une trentaine d'année.

LES ÉOLIENNES TUENT-ELLES BEAUCOUP D'OISEAUX ?

Les principales causes de mortalité des oiseaux sont les phytosanitaires, les lignes électriques, les collisions avec les voitures et les bâtiments. La mortalité imputée aux éoliennes ne dépasse pas 0,1 %.

En savoir + <https://www.info-eolien.fr/>



Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site internet :

[parc-eolien-nancray.fr](https://www.parc-eolien-nancray.fr)

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Coralie VAILLANT,
chef de projet – Opale EN

coralie@opale-en.eu
03 81 61 66 88